

Dépot 21.4.09

Du 22 AVR. 2009

**Interpellation :**

La Municipalité prend acte

-> CLP

C.2P/355

3000 logements oui, mais à quel prix ?

*W. H.*

Ces derniers temps, les résiliations des baux à loyer se sont multipliées en ville de Lausanne. Elles touchent en priorité les baux du marché libre avec des loyers bas, où habitent essentiellement des locataires de longue date. La municipalité souhaite la construction de 3000 nouveaux logements dont 1000 seraient des logements subventionnés. C'est un signal fort pour les investisseurs, qui ayant perdu confiance dans les placements boursiers, souhaitent à nouveau investir dans le locatif. Un taux hypothécaire très bas, permet d'espérer des rendements élevés. Il suffit de trouver un immeuble à vendre bien situé dans un quartier un peu excentré avec un peu de verdure autour, un petit immeuble comme on savait les construire au début du vingtième siècle et le tour est joué. Sur la surface ainsi dégagée, on peut tripler le nombre d'appartements. Surtout, il ne faut pas que ça traîne. Avant que le service de l'urbanisme n'ait statué et donné son accord pour la démolition, il faut envoyer les premières lettres de congé. Ils peuvent alors se dire, l'immeuble se vide, vite détruisons cette vieille baraque avant que des squatters s'y installent.

On est donc libre de remodeler le paysage urbain lausannois en construisant massif et dense. Les espaces verts privés disparaissent au profit du béton, et le prix du logement prend l'ascenseur. Les locataires ainsi expulsés des logements anciens vont grossir le flot de tous ceux qui recherchent un logement à un prix abordable. Ils ont bien peu de chances de trouver ce qu'ils recherchent dans la même gamme de prix. Ils devront soit quitter Lausanne, pour s'installer dans une commune périphérique, où les loyers et les impôts sont plus bas, ou se tourner vers le logement social, subventionné, et partiellement payé par l'impôt.

Le locataire mis à la rue aujourd'hui peut-il attendre que les 2000 logements du marché libre et les 1000 logements subventionnés soient construits ?

**En tenant compte de ce constat initial, nous prions la Municipalité de répondre aux questions suivantes :**

1. Dans la politique 3000 logements prônée par la Municipalité, combien de logements seront construits sur les ruines ou sur la démolition d'immeubles en proportion avec les logements construits sur des terrains vierges ?
2. Suite à la démolition de vieux immeubles, peut-on estimer le nombre de personnes qui devront recourir à l'aide au logement, suite à une adaptation à la hausse de leur loyer, quelle est la charge financière estimée de ce transfert ?
3. Dans sa politique, la Municipalité a-t-elle tenu compte de l'augmentation de la demande d'appartements subventionnée et libre pour loger les locataires sortants d'immeuble voués à la démolition ?
4. Est-ce que la perte de ces immeubles est comprise dans les 3000 logements à construire ?

Lausanne, le 20 avril 2009

Fracheboud Cédric

Conseiller communal

*Fracheboud Cédric* *Fracheboud Cédric*

*32 Vella*

*[Signature]*